

› OÙ VOUS ADRESSER ?

AMPLEPUIIS

6, rue de l'Hôtel de Ville
Tél. 04 74 89 09 09

ANSE

1, avenue Général Leclerc
Tél. 04 74 09 95 80

BEAUJEU

Quartier Sainte Angèle
Tél. 04 74 69 51 63

BELLEVILLE

11 a, rue du 14 juillet
Tél. 04 74 06 19 90

BOIS-D'INGT

59, av. du 8 mai 1945
Tél. 04 74 71 60 16

BRON

4, rue Paul Pic
Tél. 04 72 15 64 00

CALUIRE-ET-CUIRE

71 et 73, rue François
Peissel
Tél. 04 78 98 90 80

CONDRIEU

40, rue des Granges
Tél. 04 74 56 60 27

DÉCINES-CHARPIEU

5, place François
Mitterrand
Tél. 04 72 05 67 00

ÉCULLY

10, chemin J.-M. Vianney
Tél. 04 72 86 04 90

GIVORS

8, passage Bonnefond -
ZAC du Garon
Tél. 04 72 49 14 00

GLEIZÉ

352, rue de l'ancienne
distillerie
Tél. 04 74 02 69 10

IRIGNY

Rue du 8 mai 1945
Tél. 04 72 30 11 06

L'ARBRESLE

493, rue Claude Terrasse
Tél. 04 74 72 08 40

LAMURE-SUR-AZERGUES

Le Bourg - RD 485
Tél. 04 74 03 05 24

LIMONEST

47, place Décurel
Tél. 04 72 78 34 70

LYON I

9 b, rue Sainte Hélène
69002 Lyon
Tél. 04 72 61 71 43

LYON II

18, rue Neyret
69001 Lyon
Tél. 04 72 10 96 30

LYON III

87, rue Hénon
69004 Lyon
Tél. 04 78 29 88 20

LYON IV

22, rue René Cassin
69009 Lyon
Tél. 04 72 53 64 00

LYON V

35, rue Saint Jean
69005 Lyon
Tél. 04 72 40 20 08

LYON VI

52, av. Maréchal Foch
69006 Lyon
Tél. 04 72 69 56 30

LYON VII

52, av. Maréchal Foch
69006 Lyon
Tél. 04 72 69 56 30

LYON VIII

149, rue Pierre Corneille
69003 Lyon
Tél. 04 72 61 74 81

LYON IX

36, rue de la Madeleine
69007 Lyon
Tél. 04 72 71 52 52

LYON X

60 rue de l'Effort
69007 Lyon
Tél. 04 72 71 66 80

LYON XI

4, place Sainte Anne
69003 Lyon
Tél. 04 78 54 36 90

LYON XII

139, rue Prof. Beauvillage
69008 Lyon
Tél. 04 78 76 52 70

LYON XIII

52, rue Prof. Florence
69003 Lyon
Tél. 04 37 56 14 80

LYON XIV

1, place Latarget
69008 Lyon
Tél. 04 72 78 80 60

MEYZIEU

24, avenue Lucien Buisson
Tél. 04 72 45 06 20

MONSOLS

Montée des Esses
Tél. 04 74 04 70 45

MORNANT

7, avenue du Souvenir
Tél. 04 78 19 93 20

NEUVILLE-SUR-SAÔNE

2, av. Marie Thérèse Prost
Tél. 04 78 91 78 64

OULLINS

17 et 19, rue Tupin
Tél. 04 72 66 34 90

RILLIEUX-LA-PAPE

22, av. Général Leclerc
Tél. 04 72 01 82 30

SAINT-FONS

5, rue du Bourrelier
Tél. 04 72 89 03 30

SAINT-GENIS-LAVAL

102, av. Clémenceau
Tél. 04 78 56 04 88

SAINT-LAURENT-DE- CHAMOUSSET

Espace Juge Pascal
Ch. de l'Hôpital
Tél. 04 74 70 52 20

SAINT-PRIEST

21, rue Maréchal Leclerc
Tél. 04 78 20 07 11

SAINT-SYMPHORIEN- D'OZON

5 bis, rue de la Barban-
dière
Tél. 04 78 02 34 90

SAINT-SYMPHORIEN-SUR- COISE

Rue des 4 Cantons
Tél. 04 78 44 54 95

SAINTE-FOY

LÈS-LYON
4, rue Émile Zeizig
Tél. 04 72 16 32 40

TARARE

6, rue du Pigeonnier
Tél. 04 74 05 36 20

TASSIN-LA-DEMI-LUNE

119-121, av. Charles
de Gaulle
Tél. 04 78 34 26 96

THIZY

27, rue Perrin-Frères
Tél. 04 74 13 85 20

VAUGNERAY

1, le Boulevard
Tél. 04 78 45 78 20

VAULX-EN-VELIN

23, rue Condorcet - Îlot A
Tél. 04 78 79 52 40

VÉNISSIEUX-NORD

19, rue Victor Hugo
Tél. 04 72 90 02 00

VÉNISSIEUX-SUD

Maison des services
publics Vénissy
519, av. Jean Cagne
Tél. 04 72 89 03 20

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

9, boulevard Burdeau
Tél. 04 74 65 85 85

VILLEURBANNE

CENTRE
74, cours Émile Zola
Tél. 04 72 65 25 92

VILLEURBANNE

NORD
35, rue Armand
Tél. 04 78 85 25 14

VILLEURBANNE

SUD
30, rue de la Baisse
Tél. 04 72 65 25 90

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Assistant maternel : un métier d'accueil à domicile

ACCUEIL › ENFANTS › RELAIS › PARENTS › CONFIANCE ›

PROJET ÉDUCATIF › OBSERVATION › ÉCOUTE › AGRÉMENT ›

› MODES D'ACCUEIL ET ADOPTION ›

FORMATION › PETITE ENFANCE › RESEAU PROFESSIONNEL ›

CONTRAT › SÉCURITÉ › RESPONSABILITÉ › ACCOMPAGNEMENT

www.rhone.fr

www.rhone.fr



› LA PROFESSION D'ASSISTANT MATERNEL

« L'assistant maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile ».

Il doit être préalablement agréé par le Président du Conseil général. L'agrément fixe le nombre d'enfants qu'il est autorisé à accueillir.

Il exerce le plus souvent sa profession comme salarié de particuliers employeurs : les parents ; dans ce cas, il bénéficie des dispositions de la Convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur (salaire, protection sociale, congés...).

Il peut également être salarié d'une personne morale de droit public ou privé dans un service d'accueil familial (crèche familiale).

› UN MÉTIER DE LA PETITE ENFANCE

Une formation obligatoire de 120 heures, dont 60 heures avant l'accueil d'enfants, est organisée et financée par le Département.

Cette formation reprend en partie les contenus du CAP petite enfance et permet d'obtenir une de ses trois unités de valeur.

La validation de cette formation et des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) peut ouvrir vers d'autres métiers de la petite enfance.

› UN MÉTIER EN LIEN AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

L'assistant maternel travaille en collaboration avec les professionnels de la Maison du Rhône (MDR) qui sont chargés de son contrôle et de son accompagnement.

L'assistant maternel peut adhérer à un relais d'assistants maternels (RAM) près de son domicile. C'est un lieu de rencontre entre professionnels, d'information et de formation. C'est également un espace de socialisation pour les enfants.

› VOUS SOUHAITEZ DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Vous devez retirer un dossier de demande d'agrément à la MDR la plus proche de votre domicile ; une réunion d'information sur la profession vous sera alors proposée.

› INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[www.rhone.fr/solidarité/l'enfant et sa famille/confier un enfant à un assistant maternel](http://www.rhone.fr/solidarité/l'enfant-et-sa-famille/confier-un-enfant-a-un-assistant-maternel)

En téléchargement : **confier un enfant à un assistant maternel** (fiches et annexes)